

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 20 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard LENEVEU, Maire.

DATE DE CONVOCATION
13/03/2023

DATE D'AFFICHAGE
13/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
24

Etaient présents

M. Gérard LENEVEU, M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, M. Frédéric LACOUR.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
M. Christophe BISSEY donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Naïma ANNOUCHE donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absents non excusés

Mme Edith LE ROUX
M. Nicolas DURAND

Secrétaire de séance : M. Frédéric LACOUR

Délibération n° 23.03.20/03

Objet / Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Maire sollicite les membres de l'Assemblée délibérante afin qu'ils puissent adopter le Compte Administratif 2022.

Monsieur le Maire présente les chiffres du CA 2022, qui se présente comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022			
BUDGET GENERAL			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	4 576 331,96 €	704 828,68 €	5 281 160,64 €
RECETTES	4 869 291,14 €	1 402 749,61 €	6 272 040,75 €
RESULTAT D'EXERCICE	292 959,18 €	697 920,93 €	990 880,11 €
REPORT ANTERIEUR	775 898,65 €	40 713,00 €	816 611,65 €
RESULTAT FINAL	1 068 857,83 €	738 633,93 €	1 807 491,76 €

Monsieur le Maire indique également que le montant des restes à réaliser 2022 s'établit à hauteur de 103 809.30 € en dépenses d'investissement et 12 984.64 € en recettes d'investissement.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire doit quitter la salle du Conseil Municipal pour le vote du Compte Administratif.

Il découle de cet article qu'un nouveau président de séance doit être désigné par l'Assemblée délibérante afin de mener à bien le vote du Compte Administratif 2022.

Il est proposé de nommer Monsieur Damien de WINTER en qualité de président de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur de WINTER en tant que président de séance pour le vote du CA 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU la délibération n° 22.03.28/09 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2022 approuvant le budget de l'exercice 2022, émis par le receveur principal,

VU les délibérations des 27 juin, 26 septembre, 21 novembre et 5 décembre 2022 portant décisions modificatives pour ce même exercice,

CONSIDÉRANT l'exposé de Monsieur de WINTER présentant aux membres du Conseil Municipal les conditions d'exécution de ce budget,

ADOpte le Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Frédéric LACOUR



Le Maire,
Gérard LENEVEU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20230320-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023